NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'INSURRECTION DE 1856-1857

DE LA

GRANDE KABYLIE

(Suite)

Les expulsés se réfugièrent avec leurs familles : les uns, comme le caïd Si Saïd ou Sahnoun de Djemaa-Sahridj, Ali ou Salem d'Agueni-bou-Afir, dans les Ameraoua ; les autres, comme le caïd El-Hadj Amar Naït Kassi ou Yahia de Souama (Beni-bou-Chaïb), Saïd ou Guerba d'Iguerguedemimen (Beni-bou-Chaïb), Saïd ou Hassen des Beni-Khelili, dans les Beni-R'obri.

Dès qu'il apprit ces nouvelles, le commandant Wolff partit pour Tizi-Ouzou, le 14 juillet, et il poussa, le 16 juillet, jusqu'à Mekla. Il fit exécuter des tranchées pour mettre la zmala en état de défense, puis il rassembla les notables des Ameraoua et les gens des Beni-Raten qui avaient été obligés de se réfugier dans la tribu, et il les exhorta à persister dans les sentiments de fidélité dont ils avaient fait preuve : « Gardez-vous, leur dit-il, d'écouter les impostures des gens de désordre ; la France est puissante et elle saura atteindre ceux qui s'attaquent à elle jusque dans leurs montagnes les plus abruptes. Ayez seulement un peu de patience, l'heure du châtiment ne saurait plus beaucoup tarder et ceux qui auront combattu pour nous recevront leur récompense ».

Pour protéger la vallée du Sebaou, le commandant Wolff installa à la zmala de Tala-Atman le lieutenant Adeler, qui avait été nommé chef du bureau arabe de Dellys (1), le 18 juin précédent, et il mit à sa disposition un petit détachement de spahis et de *khiala*.

Nous avons vu que, dans l'entrevue du 17 juin, Chikh ou Arab avait dit au bach-agha qu'il se rencontrerait avec un officier français si l'autorité française le désirait ; le commandant Wolff voulut profiter de cette offre pour tâcher d'arriver à un arrangement, et il se rendit à Tacherheit auprès du marabout. Nous n'avons pas trouvé le compte-rendu de cette entrevue (2), mais nous savons qu'elle n'aboutit pas à un meilleur résultat que celle qu'avait eue le bach-agha avec le chef des dissidents. Chikh ou Arab s'était gonflé d'importance et ses exigences allaient en augmentant.

Les intrigues de Chikh ou Arab ne s'arrêtèrent pas à l'Oued-bou-Behir ; elles ne tardèrent pas à désunir également les Beni-R'obri. Un sof de cette tribu s'entendit avec les Beni-Raten, les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb et Beni-Menguellat pour recommencer, dans les Beni R'obri, ce qui avait réussi aux Beni-Fraoucen et tribus voisines ; il fut convenu que les tribus que nous venons de nommer fourniraient des contingents qui, dans la nuit du 21 au 22 juillet, franchiraient l'Oued-bou-Behir pour attaquer les Beni-R'obri, pendant que le sof de l'insoumission dans cette tribu attaquerait par la montagne.

---

(1) Le capitaine Colonieu, qu'il remplaçait, avait été nommé, à la même date, deuxième adjoint à la direction divisionnaire des affaires arabes à Blida.

(2) Nous n'avons trouvé, au sujet de cette entrevue, qu'une lettre du général Yusuf, du 22 juillet, dans laquelle il est dit : « D'un autre côté, les efforts de M. le commandant Wolff pour ramener à des idées d'ordre et de paix Chikh ou Arab et les Beni-Raten sont louables ; je regrette certainement qu'il se soit exposé directement en allant trouver Chikh ou Arab et je lui ferai des recommandations dans ce sens..... »

Le projet fut mis à exécution ; l'attaque des Beni-R'obri commença ; les gens de la tribu restés fidèles et les réfugiés se défendirent vaillamment, et les contingents promis avaient franchi la rivière pour aller aider les dissidents, lorsque tout à coup le goum des Ameraoua, commandé par le caïd Ahmed, tomba sur les assaillants et les mit en déroute. L'ennemi eut 11 tués : 5 des Beni-Raten, 3 des Beni-Fraoucen et 3 des Beni-bou-Chaïb, plus un bon nombre de blessés.

Le 30 juillet, le lieutenant Adeler rendait compte qu'à cette date, les Ameraoua avaient eu trois rencontres avec l'ennemi : la première dans les Aït-Zellal, des Beni-bou-Chaïb, où six caïds commandaient 70 cavaliers des Zmoul et 300 fantassins des Beni-R'obri. A la suite de ce coup de main, le village des Aït-Zellal, qui n'offrait pas une sécurité suffisante, fut abandonné, et les 110 fusils de ce village allèrent rejoindre, le 3 août, le caïd Ahmed, dont le camp, composé d'environ 600 fantassins et d'un détachement de cavaliers, avait été installé à Tahammamt entre Chaoufa et Bou-Behir.

Le camp de Tahammamt avait pour mission d'empêcher les relations des tribus de la rive gauche de l'Oued-bou-Behir ou du Sebaou avec celles de la rive droite.

La deuxième rencontre avait eu lieu entre Mekla et Djemaa-Sahridj ; le bach-agha s'était porté en avant avec une trentaine de chevaux et 800 fantassins de Tamda, Mekla et Tikobaïn pour faire tête à une attaque que les Beni-Fraoucen et autres dissidents voulaient faire contre Mekla. Les pertes des Kabyles furent de 14 morts et une trentaine de blessés.

La troisième affaire avait eu lieu pendant la nuit à la zmala d'Ir'il-ou-Radja que des gens de la fraction des Aït-Irdjen des Beni-Raten avaient attaquée. Les Kabyles y eurent 1 tué et 1 blessé ; ils prirent quelques bœufs, dont deux appartenaient au bach-agha. Nos pertes furent de 1 cavalier tué, 4 blessés, 2 fantassins blessés et 2 chevaux tués.

Nous donnons ci-après un extrait d'une lettre de renseignements politiques, datée du 31 juillet, du commandant Wolff :

« J'ai envoyé chez Chikh ou Arab un homme sûr qui le connaît. Je ne l'ai chargé d'aucune mission officielle ; il devait seulement tâcher de pénétrer ses intentions. Cet homme vient de revenir et me dit que Chikh ou Arab se chargerait, si on lui remettait 2,000 fr., d'amener à lui tous les chefs des Beni-Raten à prix d'argent ; qu'il remettrait entre nos mains les Beni-Fraoucen et conclurait avec nous un traité qui assurerait pour dix ans la position des Beni-Raten ; que, pour lui, il ne demandait rien sur le moment de crainte d'exciter la défiance, mais qu'il n'accepterait en aucune façon la prépondérance des Oulad ou Kassi et traiterait directement avec nous.

» Vendredi dernier, j'avais autorisé un spahis du bureau, originaire de Djemaa-Sahridj, à se rendre au marché de ce village. Il y est entré sous la protection de l'anaya. Pendant la nuit, un de ses parents est venu le chercher et l'a conduit dans une maison où se trouvaient réunis plusieurs chefs des Beni-Fraoucen et des Beni-Raten, entre autres Ahmed ou Ferhat, Amar Naït ou Arab, Ali Naït Dahman de cette dernière tribu et Mohamed Naït Si Ahmed et Mohamed Amzian de la première. Ils lui ont dit qu'ils étaient les serviteurs des Français, qu'ils n'avaient nulle intention de révolte contre nous, mais qu'ils ne voulaient à aucun prix obéir à Mohamed ou Kassi ; que si on voulait traiter avec eux, ils désiraient être seuls avec l'officier français, et beaucoup d'autres projets de ce genre dont il est encore difficile d'apprécier la portée.

» Les gens de nos caïds de Tagmount-Ihaddaden, Taddert ou Fella, Cheraïoua, se sont réunis, dit-on, hier et se sont préparés à combattre en se liant par des serments réciproques suivant l'habitude kabyle.

» Il serait à désirer que les Beni-Raten en voyage fussent arrêtés, ainsi que les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili, Beni-bou-Chaïb ; qu'il ne leur fût délivré aucun passe-port.

» J'ai été informé qu'on leur en donnait dans le commandement de Si ben Ali-Cherif ; il faudrait qu'une surveillance particulière s'exerçât de ce côté-là..... ».

Le 7 août, quelques fantassins de Sikh-ou-Meddour, conduits par Si Lounis naït ou Amar, avec plusieurs Beni-

Raten réfugiés aux Ameraoua tendirent une embuscade à Ir'il-Ar'anem entre les villages d'Adeni et d'Aït-Halli des Beni-Raten. Au point du jour ils tuèrent un nommé Ahmed-ou-Ali-ou-Chaban des Aït-Halli et lui prirent un mulet, deux bœufs et un fusil.

Les gens de Sikh-ou-Meddour avaient établi un poste de 40 fantassins et 30 cavaliers à l'endroit dit En-Nar-Djilbane, situé au-dessus du bois-sacré de Bou-Ilef, pour protéger leurs troupeaux qui pacageaient dans la plaine. Le jeudi 9 août, jour du marché de Tala-Atman, les Beni-Raten s'étaient réunis au nombre de 300 sur un mamelon au nord du marché du dimanche des Beni-Raten, en vue de profiter de l'absence des gens de la Zmala partis au marché pour exécuter un coup de main sur Sikh-ou-Meddour. Vers 7 heures du matin ils sortirent de leur embuscade et commencèrent leur attaque. Les cavaliers du poste coururent aussitôt pour rassembler les troupeaux et les emmener en lieu de sûreté, pendant que les fantassins faisaient tête à l'ennemi et se défendaient de leur mieux.

Attirés par la fusillade, les cavaliers des Ameraoua qui étaient au marché de Tala-Atman accoururent sur le lieu du combat. En même temps les cavaliers de la Zemala des Abid-Chemlal arrivèrent de leur côté en remontant l'Oued-Aïssi de manière à prendre les Beni-Raten à revers.

Les fantassins des Ameraoua, qui avaient d'abord reculé devant leurs agresseurs beaucoup plus nombreux, reprirent l'offensive en se voyant soutenus, et l'ennemi repoussé fut reconduit vivement jusqu'au marché du Had, laissant trois hommes sur le terrain ; deux autres Beni-Raten qui avaient trouvé la mort dans cette attaque furent emportés par leurs compagnons ; l'ennemi avait eu, en outre, de nombreux blessés et il avait laissé huit fusils sur le lieu de la lutte.

Du côté des nôtres, un cavalier de Tala-Atman était blessé et un cheval avait reçu une blessure.

Chikh ou Arab, voyant qu'on ne s'occupait plus de lui, prit l'initiative de nouvelles négociations et il écrivit, le 18 août, au cadi de Dellys, pour lui demander de s'employer au rétablissement de la paix ; celui-ci fut autorisé à se rendre auprès de lui. Le 25 août, le commandant supérieur de Dellys écrivit à ce sujet :

« Il m'est recommandé d'observer la plus stricte réserve vis-à-vis des dissidents et de n'engager en rien l'autorité française : c'est la ligne de conduite que je tiens. Lorsque Chikh ou Arab a demandé une entrevue avec le cadi de Dellys, je l'ai laissé aller sans lui donner aucune instruction.

» A son retour, il m'a dit que Chikh ou Arab se proposait de faire rentrer les Beni-Fraoucen dans le devoir sous l'autorité du bach-agha, d'obliger les Beni-Raten à ne pas se mêler des affaires de leurs voisins, si nous voulions ne pas intervenir dans le commandement intérieur de la tribu et délivrer des passe-ports.

» J'ai fait répondre verbalement qu'il ne pourrait être question des Beni-Raten qu'après que les Beni-Fraoucen, Beni-Khelili et Beni-bou-Chaïb seraient rentrés dans l'ordre.

» Le cadi m'a remis, de la part de Chikh ou Arab, une lettre que l'interprète du bureau politique a écrite à un homme des Beni-Yenni sous l'inspiration du colonel de Neveu. Comme cette lettre s'adresse également à trois tribus de Dellys et qu'elle ne me semble pas conçue suivant vos dernières instructions, je vous en envoie la traduction ».

Chikh ou Arab envoya deux de ses tolba à Dellys pour avoir une réponse aux ouvertures qu'il avait faites au cadi de Dellys ; le commandant supérieur se contenta de leur faire bon accueil sans rien leur répondre sur l'objet de leur mission.

Depuis quelque temps, il était question dans les rapports d'un nouveau chérif qui avait fait son apparition en Kabylie ; il était patronné par l'ancien Khalifa du chérif Bou Bar'la, Si Kouider Titraoui, dont nous avons eu souvent à parler dans l'histoire de cet agitateur.

Ce Si Kouider Titraoui était un de nos plus irrécon-

ciliables ennemis, et toute son existence a été consacrée à nous combattre. Il appartenait à une famille de marabouts très considérée des Mfatah de Boghar ; c'était un vigoureux et intrépide cavalier. Avant notre occupation de Médéa, il s'était mis à la suite de Si Moussa bou Hamar, qui avait été pendant quelque temps un des adversaires de l'émir Abd el Kader, et il était devenu son lieutenant. Fait prisonnier en 1840, Si Kouider avait été envoyé en France et il y était resté interné pendant plusieurs années.

A son retour en Algérie, il avait recommencé la même existence aventureuse, avait été à Zaatcha se joindre à Bou Zian et, ce dernier ayant été tué le 28 novembre 1849, à la prise de l'Oasis, il avait été s'établir en Kabylie chez les Oulad-Ali-ou-Iloul. Il s'était d'abord joint, en 1850, au chérif Mouley Brahim ; puis, à l'apparition de Bou Bar'la, il lui avait offert ses services et avait suivi sa fortune jusqu'à la mort de cet agitateur. Il avait vécu, depuis lors, retiré chez les Beni bou Chenacha ; mais fatigué d'une existence trop paisible, il s'était jeté encore une fois dans la vie d'aventures.

Trop connu en Kabylie pour y jouer personnellement le rôle de chérif, il mit en avant son fils, qui était un jeune homme assez ordinaire.

Dans les premiers jours de juillet, Si Kouider alla dans les Beni-Yenni où régnait une certaine agitation, un sof étant allé à Alger faire des offres de soumission contre le gré du reste de la tribu. Si Kouider voulut entraîner les Zouaoua à attaquer Gueribissa et Bahlil, sur le versant sud du Djurdjura, mais il n'y réussit pas, et il fut même obligé de quitter précipitamment les Beni-Yenni, le 8 juillet, en y laissant sa famille.

Il passa alors dans les Beni-Raten et il y présenta son fils comme le moul saa, disant que de nombreux cavaliers allaient arriver de l'ouest et qu'il fallait leur acheter des chevaux. Le nouveau cherif fit sa première apparition en costume de derouich, monté sur une modeste

ânesse, ce qui fit qu'on lui donna le surnom de Bou Hamara (l'homme à l'ânesse). On avait déjà eu en Kabylie Bou Aoud (l'homme au cheval), Bou Hamar (l'homme à l'âne), Bou Bar'la (l'homme à la mule) ; Bou Hamara était donc quelque chose de nouveau.

Bou Hamara, qui est souvent signalé dans les rapports sous le nom de Yahia ben Yahia, s'appelait de son vrai nom El Mokhtar ben Kouider ; il se donnait comme le frère du Chérif bou Sif tué aux Cheurfa en 1849 et se disait originaire de l'ouest. Il était suivi par quatre ou cinq cavaliers des plus mal montés, parmi lesquels il y avait pourtant deux des hommes les plus entreprenants de la bande de Bou Bar'la : son khalifa Boudouaoui et le nommé Arezki bou Renan.

Bou Hamara fut reconnu tout de suite par la foule comme le moul saa et fut salué comme sultan aux sons de la musique. On le conduisit chez Chikh ou Arab, qui le reçut très froidement. Le chérif était obligé de demander des offrandes aux Kabyles pour monter et équiper les cavaliers qui allaient lui arriver, et c'était faire une concurrence déloyale au marabout de Tacherhait, qui trouvait que ses serviteurs religieux n'étaient déjà que d'une générosité assez médiocre, ne lâchant leurs ziara qu'avec une grande circonspection. Il engagea Bou Hamara à quitter la tribu, où on n'éprouvait nullement le besoin d'entretenir un chérif.

Le chérif passa dans les Beni-Fraoucen, où il fut fêté dans plusieurs villages, puis dans les Beni-bou-Chaïb, où il fut également bien reçu. De là il alla se présenter à Lalla Fatma, la maraboute d'Ourdja qui l'accueillit sans entrain. Il passa alors dans les Beni-Mellikeuch, la terre promise de tous les chérifs.

Son armée ne se grossissait que fort lentement, on citait seulement une vingtaine de Kabyles qui s'étaient mis à son service d'une manière permanente.

Laissons pour un moment le nouveau chérif, que nous retrouverons bientôt.

Le 30 août 1855, le Gouverneur général donna l'ordre d'arrêter les Beni-Menguellat et les Beni bou Youcef voyageant sans permis ou avec des permis qu'ils avaient obtenus en se faisant passer pour soumis.

Le 31 août, la garde avancée de Mekla du côté de Djemaâ-Sahridj, fut attaquée par un nombre considérable de Kabyles des Beni-Raten, Beni-Fraoucen, Beni-Khelili et Beni-Menguellat.

Les cavaliers et fantassins de la zmala prirent les armes pour aller au secours du poste, et ils repoussèrent les assaillants jusqu'auprès des jardins de Djemaâ-Sahridj. L'ennemi avait perdu 6 hommes, dont un resté sur le terrain, et il avait eu de nombreux blessés ; les gens de Mekla avaient eu 3 tués, 1 blessé et 1 cheval tué. Le combat avait été arrêté par l'intervention des marabouts de Djemaâ-Sahridj, qui s'étaient portés entre les deux partis avec le drapeau de leur zaouïa.

Une autre attaque eut encore lieu à Mekla, le 16 septembre, comme revanche de l'affaire du 31 août; l'ennemi fut encore repoussé avec des pertes assez sérieuses.

La tendance générale des tribus était de chercher à se soustraire à l'autorité des grands chefs indigènes et à relever directement de l'autorité française. Cette tendance n'était pas mauvaise, mais il n'était pas possible de l'encourager dans les conditions d'organisation où on se trouvait. Néanmoins, le Gouverneur général décida, le 3 octobre, que les trois tribus des Zerkhfaoua, Beni-Djennad et Flissat-el-Behar verseraient directement une lezma de 10,000 fr. qui serait en déduction des 30,000 fr. que le bach-agha du Sebaou devait acquitter annuellement.

Dans les premiers jours d'octobre, le général Yusuf reçut une lettre de Si Seddik ou Arab dans laquelle le marabout demandait la paix en indiquant comme tribus lui obéissant les Beni-Raten, les Beni-Yenni, les Beni-Menguellat, les Beni-Fraoucen et les Beni-Idjeur. Il

conseillait de ne donner aux tribus ni burnous ni cachets, cela n'étant, disait-il, qu'une cause de trouble, et il ajoutait qu'on pourrait faire payer aux marchands le droit de voyager à l'extérieur le prix que l'on voudrait.

Le général ne lui répondit rien pour ne pas lui donner de l'importance.

Le général Deligny (1) avait été nommé, le 21 août 1855, au commandement de la subdivision d'Alger, en remplacement du général de Serre ; dans les premiers jours d'octobre il entreprit le voyage de la Kabylie pour se rendre compte de la situation. Il arriva à Tizi-Ouzou le 11 octobre et, le 12 octobre, il était à Mekla.

Il trouva le bach-aghalik en décomposition : l'apparition d'un nouveau chérif, qui venait d'être accueilli à Bou-Hini et à Akoura, dans les Beni-R'obri, paraissait en être la cause. Il s'occupa de mettre les villages des Ameraoua en mesure de résister aux incursions des insoumis. La zmala de Mekla lui parut facile à défendre en faisant faire le tracé des retranchements par des officiers du Génie et en faisant exécuter les travaux par la main-d'œuvre kabyle, sous la surveillance du lieutenant Capifali, adjoint au bureau arabe de Dellys, aidé de quelques sapeurs. Tamda ne lui paraissait pas offrir les mêmes ressources défensives, mais Sikh-ou-Meddour pouvait être protégé efficacement au moyen de quelques retranchements.

« J'ai envoyé à Chikh ou Arab, disait-il dans une lettre du 12 octobre, le cadi de Dellys, qui a étudié pendant neuf ans avec lui et qui le connaît très particulièrement. Le cadi vient de rentrer et, des conversations qu'ils ont eues ensemble, il résulterait ceci : Chikh ou Arab ne veut pas d'investiture ni de délégation de notre autorité ; il s'engage de la manière la plus formelle à faire mettre bas les armes aux Beni-Raten, Beni-Fraoucen, Beni-Yenni et Beni-

(1) Le colonel Deligny, commandant le 60e de ligne, avait été nommé général de brigade le 31 juillet 1855 et placé à la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.

Menguellat et il garantit ces tribus contre tout désordre ; c'est-à-dire que, non seulement l'état d'hostilité cessera, mais que les voleurs et les recéleurs n'auront pas asile dans le pays, que les déserteurs de nos bataillons indigènes n'y seront pas reçus.

En retour de ces engagements, il demande que nous ne nous occupions pas de l'intérieur des tribus, que nous n'intervenions pas dans l'administration des villages et dans les démêlés des djemaâs, que nous autorisions la circulation des Kabyles au dehors moyennant un droit que vous fixeriez et qui serait payé soit à Tizi-Ouzou, soit à Dellys.

» Les désavantages résulteraient des comparaisons que feraient les tribus entre leur situation et celle des nouveaux ralliés et marquerait un temps d'arrêt dans la marche de notre influence en Kabylie, et cependant, à bien considérer la question, ce nouvel état de nos relations avec les Kabyles, ne paraît-il pas devoir être l'état normal tant que nous n'aurons pas assuré la conquête par les armes ?

» Chikh ou Arab demande que vous lui fassiez connaître par écrit vos intentions d'une manière directe ou indirecte.

» Pour me résumer, deux moyens pour parer aux difficultés du jour sont en présence :

» 1° S'efforcer de prolonger la défense de la plaine en fortifiant les Zmoul et, dans ce cas, repousser toute proposition des montagnards qui n'aurait pas pour but une soumission complète ;

» 2° Courir la chance d'assurer la tranquillité générale au moyen d'un compromis qui n'engagerait en aucune façon l'avenir.

» Entre les deux, le dernier semblerait préférable si, de longtemps, on ne devait pas entrer dans la montagne.

» Je resterai encore quelques jours sur les lieux et je recevrai à Azib-Zamoum les instructions que vous aurez à me donner. »

Le Gouverneur général, jugeant que le bach-aghalik du Sebaou était trop éloigné soit de Dellys soit d'Alger pour que l'autorité française pût intervenir en temps utile, en cas d'incident grave, décida, le 29 octobre, que le poste de Tizi-Ouzou serait occupé d'une manière définitive par un officier français ; le capitaine de Béthune, chef du bureau arabe subdivisionnaire d'Alger, fut désigné pour ce poste. Une compagnie de zouaves

devait être placée à Tizi-Ouzou comme garnison et aussi pour préparer les matériaux nécessaires pour les constructions annexes à exécuter.

Comme disposition transitoire, le chef du bureau arabe d'Alger devait se transporter à Tizi-Ouzou avec son personnel. Le cercle de Dellys cédait à celui d'Alger le bach-aghalik du Sebaou, moins les Beni-Ouaguennoun, les Flissat-el-Behar et les Zerkhfaoua.

Le capitaine de Béthune alla immédiatement s'installer à Tizi-Ouzou, mais il ne jouit pas longtemps de son nouveau poste; il y mourut, en effet, le 5 novembre.

Il était allé sur le sommet du Belloua, montagne qui fait face au bordj de Tizi-Ouzou du côté du Nord, à une altitude de 625 mètres au-dessus du Sebaou, et d'où on découvre une grande partie de la vallée; il entra dans la koubba qui s'y trouve sans la permission de l'oukil et sans se déchausser. En sortant de là, il fut pris de douleurs d'entrailles et il ne tarda pas à succomber. Les Kabyles virent dans sa mort une punition de sa profanation, et le marabout de Sidi-Belloua en acquit une grande vénération, les pèlerins et les offrandes y affluèrent. Ce sanctuaire fut, depuis lors, choisi pour les prestations de serment dans les affaires litigieuses, lorsque le serment était déféré.

Le Gouverneur général donna, le 10 novembre, ses instructions définitives pour la nouvelle organisation.

« Les derniers évènements accomplis dans le cercle de Dellys, est-il dit dans ces instructions, m'ont démontré la nécessité d'adopter une organisation nouvelle du commandement. L'expérience a depuis longtemps prouvé que, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, il n'a pas d'action efficace. Il ressort aussi de l'examen de la situation présente que le bureau arabe d'Alger est inutile, et celui de Dellys impuissant dans les affaires du bach-aghalik du Sebaou.

» Le bureau arabe d'Alger est séparé par une distance de 14 lieues des tribus dont la surveillance lui est confiée, et celui de Dellys, ayant à diriger plusieurs vastes tribus nouvellement soumises, et dans lesquelles tout est à faire, est dans l'impossibilité d'em-

brasser une étendue aussi considérable que celle qui forme aujourd'hui la circonscription soumise à son contrôle.

» J'ai donc pensé à faire une répartition qui permettra au commandant du cercle de Dellys de suivre de plus près les tribus qui resteront sous ses ordres, et à confier le bach-aghalik du Sebaou au chef du bureau arabe d'Alger, en plaçant le territoire qui le compose sous l'action directe du commandant de la subdivision d'Alger ».

Voici les mesures qui étaient prescrites :

1° Le bach-aghalik du Sebaou moins la tribu des Flissat-el-Behar cesse de faire partie du cercle de Dellys, et est rattaché directement au commandement de la subdivision d'Alger ; la tribu des Zerkhfaoua reste dans le cercle de Dellys ;

2° Le bureau arabe d'Alger se transportera avec son organisation à Tizi-Ouzou, et s'installera dans le bordj ;

3° Le chef du bureau arabe d'Alger emmènera à sa nouvelle résidence 10 des spahis qui font le service dans ce bureau ; 15 autres lui seront cédés par Dellys, ainsi que l'officier de spahis (le lieutenant Masson), qui ira s'établir à Tizi-Ouzou, pour y commander le détachement, et sera stagiaire au bureau arabe de Tizi-Ouzou ;

4° Il sera également placé à Tizi-Ouzou une section de 25 hommes d'infanterie commandée par un officier ;

5° Le chef du bureau arabe, en partant pour Tizi-Ouzou, laissera à Alger son 1er adjoint, un secrétaire, un chaouch et 5 de ses spahis.

On continuera de centraliser à Alger les écritures, les rapports mensuels, les pièces de comptabilité de la maison des hôtes. Enfin l'officier adjoint terminera toutes les affaires courantes.

M. le capitaine Beauprêtre a été nommé chef du bureau arabe d'Alger, il ira prendre le commandement de Tizi-Ouzou. Il sera remplacé à Dra-el-Mizan par M. le lieutenant Devaux, et le cercle de Dra-el-Mizan deviendra une annexe de Tizi-Ouzou, comme il a été jusqu'ici une annexe du bureau arabe d'Alger.

Quant au bach-agha Mohamed ou Kassi, qui n'est venu habiter l'an dernier le bordj de Tizi-Ouzou qu'avec une grande répugnance, et qui a plusieurs fois exprimé le désir d'aller habiter Tamda ou Mekla, où il possède des installations convenables, on lui accordera d'évacuer le bordj de Tizi-Ouzou et, au printemps, il y aura lieu de voir s'il ne serait pas utile et convenable de lui bâtir une maison de commandement, en un point choisi dans la vallée du Sebaou.

En notifiant au commandant supérieur de Dellys, les instructions ci-dessus, le général Deligny, commandant la subdivision d'Alger, ajoutait ceci :

« Voilà ce qui est décidé, mais ces dispositions transitoires ne pourront s'effectuer en un jour ; je vous ferai connaître successivement l'époque où vous devrez céder au cercle d'Alger les éléments détachés de celui de Dellys...

M. le Gouverneur général compte que vous ne ferez pas surgir, à ce propos, des questions de personnalité, et que vous envisagerez que le concours de tous est nécessaire ici, pour parer à des difficultés sérieuses, que l'excentricité des chefs-lieux de commandement ne pourrait conjurer. Tarder plus longtemps à manifester nos prétentions à la possession du pays, serait entretenir le flottement et l'indécision des tribus kabyles, les mieux disposées pour nous, et renforcer d'autant celles qui ont arboré le drapeau de l'indépendance.

» Une étape de plus vers ce but est un progrès qui, je n'en doute pas, servira le présent autant que l'avenir... »

Avec la nouvelle organisation, la ligne de conduite dans laquelle on s'était tenu jusque-là fut complètement changée. Le Gouverneur général s'était sans doute aperçu que la politique de non-intervention poussée à l'extrême ou de défensive passive ne produisait que de mauvais résultats, et nous verrons bientôt le capitaine Beauprêtre agir offensivement, sinon contre les Beni-Raten, du moins contre les tribus du Haut-Sebaou que Chikh ou Arab avait entraînées dans la révolte.

Le capitaine Beauprêtre commença par faire compléter l'organisation défensive des Zmoul du Haut-Sebaou qu'il avait trouvée en voie d'exécution, en même temps qu'il exigeait que les cavaliers du Makhezen fussent mieux montés et mieux armés.

Le Makhezen des Ameraoua lui donnait une bonne cavalerie, vigoureuse, bien entraînée, et il pouvait la renforcer encore à volonté puisque la nouvelle organisation mettait sous ses ordres les tribus de l'ancien cercle d'Alger, comme les Isser, les Zmoul, les Khachena, qui avaient de nombreux cavaliers.

Pour l'infanterie, les ressources fournies par les Ameraoua étaient insuffisantes; aussi eut-il recours à la puissante et belliqueuse tribu des Beni-Djennad, où n'existait pas le fanatisme intransigeant qu'on trouvait alors dans beaucoup de tribus kabyles et où on se mettait volontiers au service de la France (1).

Les Beni-Djennad comptaient environ 15,000 âmes et pouvaient mettre sur pied 3,000 fantassins. C'était une population turbulente, mais toujours prête à tout et qui se mobilisait facilement et rapidement lorsqu'elle était excitée par l'espoir du butin.

Le capitaine Beauprêtre fit donner à ses auxiliaires des Beni-Djennad des bandes de cotonnade rouge pour permettre de les distinguer, dans le combat, des Kabyles ennemis.

Le Gouverneur général donna, dans le *Mobacher* du 15 décembre, un témoignage de satisfaction aux Beni-Djennad « qui ont résisté, était-il dit, aux idées de désordre et fournissent à Tizi-Ouzou un poste relevé périodiquement. Ils pourront circuler partout avec permis gratuits... ».

---

(1) Voir sur les Beni-Djennad la « note sur Yahia Agha » dans la *Revue africaine* de 1874, page 97. Les Beni-Djennad fournissaient beaucoup d'engagés à nos régiments de tirailleurs; les familles influentes tenaient à honneur d'envoyer servir leurs enfants pour mériter les faveurs du gouvernement français.

Le rapport mensuel du Gouverneur général, adressé au Ministre de la guerre, le 8 novembre, contenait le paragraphe suivant :

« Deux attaques tentées par l'ennemi contre Mekla et contre les Azazga ont été vigoureusement repoussées. A la première l'ennemi a laissé 10 cadavres et a été poursuivi l'épée dans les reins, jusque dans la montagne ; à la deuxième il a perdu trois hommes et a laissé 9 fusils entre nos mains ».

Le rapport mensuel daté du 9 décembre, dit ceci :

« Les débuts de l'occupation de Tizi-Ouzou ont été heureux. Une razzia faite dans le haut de la vallée du Sebaou a amené la prise de 2,000 moutons, 200 bœufs et d'une soixantaine d'hommes ».

Les Zerkhfaoua n'ayant pas encore payé leur lezma de l'année, les Beni-Djennad furent chargés de les amener à composition ; ils y mirent tant d'entrain, exécutant chaque jour sur eux de nouveaux coups de main, que les Zerkhfaoua s'empressèrent de réunir l'impôt et de le porter à Dellys. Juste à ce moment, le Gouverneur général venait de prendre une décision, datée du 16 décembre, qui plaçait les Zerkhfaoua dans le cercle d'Alger. Cette mesure était indiquée, car cette tribu aurait fait enclave au milieu du commandement de Tizi-Ouzou, étant séparée de Flissat-el-Behar de Dellys par les Beni-Djennad-el-Behar.

Le 23 décembre, le capitaine Beauprêtre exécuta une reconnaissance dans le Haut-Sebaou, jusqu'à Chaoufa, à la tête des goums des Ameraoua et des Isser ; les Zerkhfaoua s'empressèrent de venir lui demander l'aman et firent leur soumission.

Nous avons dit que le chérif Bou Hamara, après avoir parcouru les tribus du bach-aghalik du Sebaou et du bach-aghalik du Djurdjura, était passé aux Beni-Mellikeuch, où on était en hostilités avec les Beni-Kani. Il assista le 5 novembre, à la tête des Zouaoua et des

Beni-Mellikeuch, à une attaque infructueuse contre Selloum. Le 15 novembre, il repassait sur le versant nord du Djurdjura et il finit par revenir dans les Beni-Raten.

Le métier de chérif était devenu peu lucratif, les offrandes des Kabyles étant fort maigres, et Bou-Hamara, avec son père Si Kouïder et quelques cavaliers qui lui étaient restés fidèles, se vit réduit à faire le métier de coupeur de routes.

Le capitaine Beauprêtre, à qui on s'était plaint des déprédations commises par les maraudeurs (1), avait fait doubler les gardes et placer des embuscades, la nuit, aux endroits les plus fréquentés par les voleurs.

Le chérif Bou Hamara était parti dans la nuit du 28 au 29 décembre de Tizi-Rached des Beni-Raten, avec son père Si Kouïder Titraoui, 4 de ses serviteurs, 3 cavaliers des Ameraoua et 2 de Bougie qui s'étaient joints à lui, et ils allèrent se mettre en embuscade à l'endroit dit Zaouïa, sur le territoire des Beni-Raten, à hauteur de la zmala de Tazazereit. C'était un samedi, jour du marché de Tizi-Ouzou, qui était très fréquenté, et nos malandrins pouvaient espérer faire de bonnes prises.

Au point du jour, vint à passer un nommé Mohamed ou Amar Akli du village de Tagmount-ou-Kerrouch (Bi Aïssi), venant de Tamda, qui était un commerçant; ils se saisirent de lui et le dépouillèrent de l'argent dont il était porteur. Ils arrêtèrent également un nommé El-Hadj Saïd Abbou de Mekla, monté sur un mulet et Si Ahmed ou Tahar de Tamda, très riche marchand qui portait sur un mulet des étoffes de soie qu'il allait vendre sur le marché de Tizi-Ouzou.

Après les avoir dépouillés de ce qu'ils avaient, les compagnons de Bou Hamara emmenèrent les gens que nous venons de nommer prisonniers dans les Beni-

(1) Le 25 décembre, 30 moutons appartenant à des gens de Mekla avaient été pris en plein midi.

Raten ; le cavalier Hamitouch ben Lounis les poussait devant lui à coup de bâton.

Les cris des voyageurs dépouillés et battus avaient donné l'éveil à la garde de Tazazereit, composée de 7 à 8 cavaliers et d'autant de piétons, qui remarqua alors un mouvement insolite dans les figuiers. Les hommes de garde se portèrent en avant, mais les maraudeurs étaient déjà partis. Les cavaliers prirent rapidement un détour qui leur permettait de couper aux voleurs le chemin des Beni-Raten, pendant que les fantassins marchaient sur leurs traces. Le groupe du chérif se trouva pris entre deux feux.

Dès le début de l'engagement un des cavaliers ennemis fut blessé et tomba de cheval, c'était Si Kouider Titraoui ; le cheval d'un autre eut la jambe cassée, c'était la monture de Bou Hamara qui, lui-même avait reçu une blessure au ventre. Enfin, deux autres maraudeurs furent tués avec leurs chevaux.

Les nôtres avaient eu 2 hommes blessés et 2 chevaux tués. Si Lounis Naït ou Amar de Tamazirt, que nous connaissons et qui s'était trouvé faire partie de la garde de Tazazereit, eut son cheval blessé.

La mêlée, qui ne dura que quelques instants, avait été si chaude que 5 des nôtres avaient eu leurs fusils brisés par des balles. Le chérif Bou Hamara avait été fait prisonnier avec un de ses serviteurs. Quant à Si Kouider Titraoui, qui avait encore reçu deux coups de feu dans l'engagement, on l'avait dépouillé de ses vêtements et on l'avait laissé pour mort sur le terrain. Mais le vieux routier avait la vie dure et, lorsque plus tard on voulut chercher son corps, on ne le trouva plus ; il avait pu se relever et gagner les Beni-Raten.

Les gens de Tazazereit conduisirent leurs prisonniers à Tizi-Ouzou, et ils rencontrèrent aux Abid-Chemlal le capitaine Beauprêtre, qui les félicita vivement de leur belle conduite et leur abandonna le butin qu'ils avaient fait. Bou Hamara et son compagnon furent mis en prison.

Le capitaine Beauprêtre crut utile de faire un exemple en faisant mettre à mort les deux rebelles pris les armes à la main et, pour frapper davantage l'esprit des Kabyles, il fit faire l'exécution en plein marché de Tizi-Ouzou.

Les prisonniers furent conduits sur le marché au moment où une foule nombreuse s'y pressait; le chaouch Ben Salem, qui était armé d'un fusil, fit feu sur le serviteur du chérif, qui tomba mort, et il lui coupa la tête avec son couteau. Bou Hamara, qui était là garrotté et qui comprenait que son tour allait arriver, appelait à son aide les gens du marché, mais ceux-ci n'osèrent pas intervenir et s'écartèrent. Le chérif fut exécuté et décapité comme l'avait été son compagnon. Ainsi se termina la courte carrière de cet agitateur qui nous aurait peut-être causé de graves embarras s'il eût encore été là un mois plus tard.

Cette exécution sommaire impressionna défavorablement les Kabyles, qui abandonnèrent bientôt le marché et se dispersèrent.

Les biens que Si Kouider Titraoui et son fils possédaient dans les Mfatah de Boghar furent mis sous séquestre par arrêté du Gouverneur général du 12 février 1856.

Une décision du Gouverneur général insérée au *Mobacher* du 15 décembre interdit les marchés des pays soumis aux Beni-Raten, Beni-Menguellat, Beni-bou-Youcef, Beni-Yenni, Beni Itourar', Beni-Yahia, Illoula-ou-Malou, Beni-Illilten, Beni-Idjeur, Oued-el-Hammam, Beni-R'obri et Beni-Mellikeuch.

Un arrêté du Gouverneur général du 30 novembre 1855, organisant la justice musulmane, engloba un certain nombre de tribus Kabyles.

Voici l'extrait de cet arrêté qui nous intéresse :

8e *circonscription*. — Ameraoua, Beni-Aïssi, Beni-Khalifa, Beni-Zmenzer, Betrouna, Hassenaoua, Beni-bou-Chaïb, Beni-Flik, Beni-R'obri.

9e *circonscription.* — Maatka.
10e *id.* Beni-Ouaguennoun.
11e *id.* Beni-Fraoucen, Beni-Khelili.
12e *id.* Beni-Itourar'.
13e *id.* Beni-Hassaïn.
14e *id.* Oued-el-Hammam.
15e *id.* Zerkhfaoua.
16e *id.* Beni-Djennad.
17e *id.* Flissat-el-Behar.
18e *id.* Nezlioua, Harchaoua, Mzala, Mkira, Frikat, Abid.

19e *circonscription.* — Beni-Smaïl, Beni-Koufi, Beni-Mendàs, Beni-bou-R'erdane, Beni-bou-Addou.

20e *circonscription.* — Cheurfa-Ir'il-Guiken, Ir'il-Imoula, Mechtras.

21e *circonscription.* — Beni-Mahmoud, Ouadia.

Celui qui a préparé cet arrêté a cru, sans doute, faire quelque chose de très simple, puisqu'il ne faisait qu'étendre à une partie de la Kabylie le régime fonctionnant déjà en pays arabe, et pourtant cet arrêté était de nature à nous créer de graves difficultés s'il avait été réellement et strictement exécuté.

Les tribunaux musulmans appliquent, en effet, la loi religieuse du Koran, tandis que les populations kabyles ne veulent être régies que par leurs coutumes, qui diffèrent essentiellement de la loi religieuse pour ce qui se rapporte au mariage, au divorce et aux successions.

Le grand principe que les coutumes ont surtout fait prévaloir, c'est que la femme n'a droit à aucune part d'héritage et qu'elle ne saurait être propriétaire. Cette exclusion rigoureuse a pour but de maintenir l'unité du village kabyle et d'empêcher l'immixtion d'étrangers. Si une femme ayant des droits d'héritage s'était mariée dans une autre tribu, son mari aurait pu faire valoir ses droits et y soulever des différends ; c'est ce que la coutume a voulu éviter.

Si un homme d'un village vend sa propriété à un

étranger, les habitants ont la faculté d'empêcher les conséquences de la vente, en usant du droit de chefa ou de retrait lignager qui leur permet de se substituer à l'acquéreur.

C'est la djemaa qui faisait l'application de la coutume en matière civile et en matière de police. Lorsque la solution d'un procès exigeait les lumières d'un jurisconsulte, les djemaas ou les parties intéressées faisaient choix d'un homme de loi qui jugeait alors comme arbitre. Il n'y avait pas de juges-arbitres attitrés ; on allait à celui qui inspirait confiance par sa réputation de science et d'intégrité, fût-il étranger au pays ; de cette façon, les jurisconsultes avaient intérêt à rendre bonne justice pour s'attirer une nombreuse clientèle.

Nommer des cadis en pays kabyle, c'était, par le fait, y substituer la loi religieuse immuable du Koran aux coutumes kabyles, qui sont perfectibles. Nous n'avions évidemment aucun intérêt à faire cette substitution, au contraire. La passion de l'uniformité qui nous possède, nous a fait commettre plus d'une faute.

Ce qui a fait que l'arrêté dont nous nous occupons n'a pas entraîné de conséquences graves, c'est que les nouveaux cadis n'ont pas été nommés partout ou que leurs prétoires ont été délaissés par leurs justiciables.

CHAPITRE III

Évènements de l'année 1855, dans l'annexe de Dra-el-Mizan. — Démarches de soumission des Beni-Yenni. — Si El-Djoudi construit un bordj sur le marché des Ouadia. — Menées de Si-el-Hadj-Amar dans les Zouaoua. — Trois tribus du bach-aghalik passent dans l'annexe des Beni-Mançour.

Au mois de mars 1855, les Beni-Yenni et les Beni-Menguellat avaient envoyé des députations de notables auprès du chef de l'annexe de Dra-el-Mizan, pour obtenir

la permission de voyager en pays arabe; parmi ces notables, il y en avait même qui s'offraient pour l'emploi de caïd. Ils demandaient à être soustraits à l'autorité du bach-agha du Djurdjura, et à relever directement du chef de l'annexe de Dra-el-Mizan. Cette démarche n'ayant pas abouti, les Beni-Yenni, seuls, se rendirent, au mois d'avril, à Alger, pour faire les mêmes offres au Gouverneur général.

Le général Randon fit appeler le capitaine Beauprêtre et le bach-agha Si El-Djoudi pour les consulter, et il se décida à autoriser les Beni-Yenni à voyager, en prenant leurs permis à Dra-el-Mizan; mais l'expérience faite dans les Beni-Raten lui parut suffisante, et il ne voulut pas entendre parler de donner des caïds aux Beni-Yenni.

Comme nous l'avons dit au chapitre précédent, le Gouverneur général avait profité de la présence de Si El-Djoudi à Alger, pour lui recommander de faire ses efforts afin d'empêcher les Beni-Menguellat et les Beni-Yenni de prendre parti pour les insoumis des Beni-Raten, et de leur envoyer des contingents, et nous avons ajouté que le bach-agha avait rempli si adroitement sa mission, qu'une trêve qui existait entre les partis rivaux avait été aussitôt rompue, et que les hostilités avaient recommencé. Les notables des Beni-Yenni qui avaient été offrir au Gouverneur général la soumission de la tribu, furent punis par leurs djemaâs de 100 réaux d'amende pour avoir fait cette démarche de leur propre autorité. On peut juger par là de ce qui serait arrivé si on en avait fait des caïds.

Malgré les menaces et les objurgations de Si El-Djoudi, les Beni-Menguellat et les Beni-Yenni continuèrent à envoyer des contingents dans les Beni-Raten, jusqu'au moment où la guerre intérieure cessa, par suite de l'expulsion des caïds.

Comme nous l'avons dit au chapitre II, le bach-agha Si El-Djoudi avait vu son autorité s'affermir dans les Beni-Sedka, par suite de la disparition des deux princi-

paux chefs de l'opposition, Amar ou Ramdan, des Beni-Irguen, qui avait été assassiné, et El-Hadj Boudjema naït Yakoub des Ouadia, qui avait été interné aux îles Sainte-Marguerite.

Sur le conseil du chef de l'annexe de Dra-el-Mizan, il songea à affermir son influence dans la confédération des Beni-Sedka en y établissant son fils Si El-Hadj Ahmed ou El-Djoudi et en lui en confiant le commandement.

Si El-Hadj Ahmed était un jeune homme beaucoup plus intelligent, plus actif, plus sage et plus maniable que son père et, bien stylé par le capitaine Beauprêtre, il était à même de nous rendre de bons services.

Si El-Djoudi avait dans les Ouadia, à Ir'il-Igoulmimen, des propriétés assez considérables, provenant d'un héritage; Si El-Hadj Ahmed aurait pu s'y fixer, mais le capitaine Beauprêtre poussa le bach-agha à bâtir un bordj auprès du marché du dimanche des Ouadïa, où il subirait moins la pression des populations kabyles et où le chef de l'annexe de Dra-el-Mizan pourrait plus facilement lui donner la main en cas de besoin.

Au mois de mai, Si El-Djoudi entreprit la construction de ce bordj au lieu dit Isselen, et elle se poursuivit sans aucune opposition de la part des tribus.

Si l'autorité du bach-agha avait quelque peu gagné dans les Beni-Sedka, elle était en voie de s'anéantir dans les Zouaoua par suite des agissements de Si El-Hadj Amar, ancien oukil de la Zaouïa de Si Abd er Rahman bou Goberin des Beni-Smaïl et chef de l'ordre religieux des Rahmania.

Nous avons donné dans notre « Histoire du cherif Bou Bar'la » quelques détails historiques sur ce personnage qui a joué un rôle important en Kabylie (1).

Si El-Hadj Amar a recueilli la succession religieuse de Si Abd er Rahman bou Goberin en 1843. Pendant longtemps, il parut porté de bonne volonté pour

(1) *Revue africaine* de 1883, p. 162.

l'autorité française, et il a rendu de réels services. C'est lui qui a servi d'intermédiaire avec les tribus des Guechtoula en mai 1849, au moment de l'expédition du général Blangini, en novembre 1851 pendant celle du général Pélissier.

A plusieurs reprises, notamment en 1849, ce marabout avait demandé l'autorisation de s'expatrier, et on la lui avait accordée avec empressément. Au milieu de 1852, il avait fait beaucoup d'agitation dans le pays, particulièrement dans l'annexe de Dra-el-Mizan et dans la subdivision d'Aumale, pour entraîner avec lui de nombreux émigrants ; il avait recueilli dans ce but de nombreuses offrandes dans les tribus et il avait fini par ne pas partir, en gardant les offrandes.

Lorsque le chérif Bou Bar'la vint agiter les Guechtoula, Si El-Hadj Amar le favorisa inostensiblement, tout en paraissant garder une attitude correcte vis-à-vis de l'autorité française.

Tout à coup, dans la nuit du 1er au 2 septembre 1853, il s'enfuit secrètement des Beni-Smaïl, en emportant le cachet et le trésor de la Zaouïa, et se réfugia au village de Bou-Abd-er-Rahman dans les Beni-Ouassif. Il écrivit au chef de l'annexe de Dra-el-Mizan qu'il était parti parce que l'exercice du culte n'était plus libre ; mais, comme il avait certains agissements à se reprocher et qu'il savait que le capitaine Beauprêtre ne plaisantait pas lorsqu'on ne marchait pas droit, nous croyons plutôt qu'il a cherché simplement à mettre sa personne et le trésor de la zaouïa en sûreté.

Les Tolba et les Beni-Smaïl avaient paru fort irrités de sa fuite, mais on vit bien plus tard que leur indignation était factice et que tout cela était chose concertée entre eux.

Les Beni-Ouassif étaient divisés en deux sofs : le sof r'arbi, qui avait pour chef El Haoussine Naït el-Hadj Arab, du village de Tikioucht, homme très influent, beau parleur, qui nous a rendu plus tard de bons ser-

vices, et le sof cheurgui, qui était sous la direction de Mohamed ou Kassi Naït Djebara, du village des Aït-Abbès, homme également très influent et surtout très intrigant, qui tenait pour Si El Djoudi ; Si El-Hadj Amar fut accueilli par le sof r'arbi.

Par son austérité, sa réputation de science et de sainteté, son inteligence, la séduction de sa personne et de sa parole, ses manières affables et distinguées, il ne tarda pas à éclipser son rival en influence religieuse, Si El Djoudi, qui n'avait aucune de ces qualités, et attirer à lui tous les Kabyles, qui oublièrent bientôt le chemin de la koubba d'Ir'il bou Ammès.

Si El-Hadj Amar se mit à jouer le rôle de conciliateur, de pacificateur, dans les conflits entre particuliers et entre sofs, et il attira peu à peu à lui les partisans de Si El Djoudi. Il faisait en même temps de la propagande religieuse comme grand maître de l'ordre des Rahmania et il donnait l'initiation à de nombreux khouans, qui lui juraient une obéissance aveugle.

Peu à peu, sans bruit, sans lutte ouverte, le bachagha se trouva bientôt réduit à l'impuissance dans un pays où, autrefois, il n'avait qu'un mot à dire pour entraîner les populations à sa suite.

Si El-Djoudi et son sof nous représentent à peu près Gulliver lorsqu'il s'endormit dans l'île de Lilliput. Pendant son sommeil le héros de Swift fut fixé au sol au moyen d'une multitude de liens, ténus, faibles isolément, mais puissants par leur nombre, si bien que quand il s'éveilla il se trouva incapable de faire un mouvement. Les liens dont Si El-Hadj Amar avait enserré le bachagha étaient ses khouans, dont il avait habilement étendu le réseau autour de lui. Quand celui-ci s'éveilla et voulut agir, il se trouva paralysé et il eut beau se mettre en colère, ses partisans ne répondirent plus à son appel.

Si El-Hadj Amar, tout en continuant à protester de ses bons sentiments à notre égard, avait donné asile le

15 juin 1854 à la famille de Bou-Bar'la (1) au moment où elle allait être livrée au capitaine Beauprêtre et, après la mort du chérif, il avait recueilli aux Beni-Mellikeuch une de ses veuves, Tassadit bent Amar, son fils et la fille de Mouley Brahim (2).

Au mois de juin 1855, Si El-Djoudi eut le crève-cœur de voir lui échapper les trois tribus des Mecheddala, Beni-Ouakour et Beni-Kani, qui furent rattachées, par décision du Gouverneur général du 4 du dit mois, à l'annexe des Beni-Mançour. Cette mesure, qui était des plus opportunes, était attendue depuis longtemps.

Comme fiche de consolation, on organisa ces trois tribus en un caïdat qu'on donna à son fils Si Ali.

Colonel ROBIN.

(A suivre).

---

(1) *Revue africaine* de 1884, p. 39.
(2) *Revue africaine* de 1884, p. 181.